

67^{ème} Conférence Générale de l'AIEA

Déclaration de M. François JACQ,
Administrateur général du CEA

(Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)

Chef de la délégation française

Version longue

Monsieur le Président,

1. Recevez tout d'abord les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de cette soixante septième Conférence générale.
2. La délégation française s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne, et souhaite ajouter quelques considérations à titre national.
3. Je tiens à féliciter le Directeur général pour sa reconduction à la tête de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Je le félicite également, ainsi que le Secrétariat, pour avoir assuré cette année encore la continuité de l'ensemble des activités de l'Agence, malgré le contexte international difficile, qui l'engage au cœur de son mandat afin de promouvoir et de garantir l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique des technologies nucléaires.
4. La France déplore que cette Conférence générale se tienne dans un contexte où se poursuit depuis un an et demi une guerre terrible au cœur de l'Europe. Cette guerre, qui a déjà occasionné des dégâts humains et matériels considérables, continue d'avoir des conséquences nombreuses sur la communauté internationale. Elle a créé des tensions sur les approvisionnements énergétiques, les denrées alimentaires et les exportations céréalières, affectant toutes les économies dans leur ensemble.

Situation en Ukraine

5. Ma délégation réitère sa condamnation la plus ferme de l'agression non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. L'invasion d'un pays souverain par la Fédération de Russie constitue une violation incontestable de la Charte des Nations unies et porte gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité européenne et internationale.
6. Dans ce contexte, la France demeure extrêmement préoccupée par la sûreté des installations nucléaires ukrainiennes, en particulier à la centrale nucléaire de Zaporijjia. La France souhaite réitérer l'importance de la pérennité de la présence de l'Agence sur ce site dans le cadre de rotations régulières, et appelons la Russie à garantir un accès sans restriction aux zones que les experts de l'Agence souhaitent inspecter.
7. La responsabilité de cette situation incombe à la Russie : sa guerre d'agression, l'annexion illégale des quatre oblasts de l'Est de l'Ukraine, les frappes massives touchant les infrastructures énergétiques de l'Ukraine, l'occupation tout aussi illégale de la centrale de Zaporijjia ainsi que la pression induite que Rosatom fait peser sur le personnel exploitant ukrainien, dégradent

significativement la sûreté des centrales ukrainiennes et limitent fortement les capacités de l'Agence et des autorités ukrainiennes légitimes pour mettre en œuvre dans des conditions sûres les activités de vérification au titre de l'accord de garanties généralisées de l'Ukraine.

8. La France salue et soutient pleinement l'action de l'Agence et de son Directeur Général visant à aider l'Ukraine à garantir la sûreté et la sécurité de ses installations nucléaires et à assurer la mise en œuvre des garanties sur son territoire, malgré les risques encourus par ses personnels. A cet égard, ma délégation réaffirme son soutien aux cinq principes présentés par le Directeur général le 30 mai dernier devant le Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce soutien se traduit concrètement par le partage de ses analyses, des contributions extrabudgétaires et le détachement d'experts en sûreté nucléaire pour la mise en œuvre des missions d'assistance de l'AIEA à l'Ukraine
9. Dans ce contexte, la France déplore le fait que la Fédération de Russie ne se conforme toujours pas à la résolution GOV/2022/58 adoptée par le Conseil des Gouverneurs. Elle appelle la Fédération de Russie à cesser immédiatement son agression, à retirer sans condition toutes ses forces armées et son équipement militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine et à respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues
10. La France continuera d'apporter un soutien politique, technique, humain et financier à l'Ukraine, et se tiendra aux côtés de l'Agence afin de lui permettre de mener à bien l'ensemble de ses missions. Cette année, la France a déjà livré à l'Ukraine des équipements nécessaires à la maintenance de la centrale Sud Ukraine, pour un montant de 2,16 millions d'euros. Un budget supplémentaire de plusieurs millions d'euros a été débloqué afin de répondre à une demande d'assistance exprimée par le ministre de l'Energie ukrainien. Ce budget sera dédié à la fourniture à Energoatom d'équipements et des consommables importants pour la sûreté nucléaire, la sécurité incendie et le fonctionnement fiable de ses réacteurs.

Iran – JCPoA

11. Au titre de la lutte contre la prolifération, je souhaite souligner que la France est engagée depuis plusieurs années, en étroite coordination avec le Royaume-Uni et l'Allemagne, ainsi que les Etats-Unis, dans les efforts visant à rétablir le respect par l'Iran de ses engagements au titre du JCPoA. La France regrette que l'Iran ait refusé, au cours de l'année 2022, deux occasions diplomatiques de revenir à l'accord, en maintenant des exigences qu'il savait inacceptables.

12. L'Iran poursuit en effet, depuis plus de quatre ans, une escalade de son programme nucléaire, sans justification civile crédible. La découverte, lors d'une inspection de l'AIEA en janvier dernier, de particules d'uranium enrichi à 83,7%, proche de la teneur de 90% généralement considérée comme permettant de fabriquer une arme, illustre la gravité de la situation actuelle.
13. L'Iran a également substantiellement réduit sa coopération avec l'AIEA. La France condamne à cet égard la récente révocation, par l'Iran, des accréditations de plusieurs inspecteurs expérimentés de l'Agence. Il s'agit d'une tentative d'empêcher l'Agence d'exercer efficacement son mandat en matière de garanties et nous répondrons avec nos partenaires sur le fondement des prochains rapports du Directeur général.
14. L'Iran n'a, à ce jour, pas fourni d'explications crédibles dans l'enquête concernant la présence de matières nucléaires non déclarées des sites identifiés par l'AIEA. Cette situation demeure incompatible avec les obligations internationales juridiquement contraignantes de l'Iran.
15. La France appelle l'Iran à mettre en œuvre pleinement et sans délai ses engagements pris auprès de l'AIEA dans le cadre de la déclaration agréée le 4 mars 2023, en particulier concernant les questions en suspens, ainsi que l'ensemble de ses obligations au titre de son accord de garanties généralisées.
16. L'absence de réponse crédible est d'autant plus préoccupante que l'Iran poursuit, en parallèle, des activités lui permettant de progresser dans l'acquisition de technologies utiles au développement d'un vecteur capable d'emporter une arme nucléaire, en dépit des dispositions de la résolution 2231 du Conseil de sécurité des Nations Unies. La France demeure déterminée à ce que l'Iran n'acquière jamais l'arme nucléaire et demeure constante dans son engagement à trouver une issue diplomatique.
17. Nous soutenons de façon déterminée le Directeur général de l'AIEA pour la mise en œuvre des garanties en Iran. L'Iran doit répondre rapidement, de façon crédible et satisfaisante, à toutes les questions de l'Agence en matière de garanties.

Corée du Nord

18. Toujours concernant la prolifération nucléaire, la République populaire démocratique de Corée (RPDC) a continué de développer ses programmes nucléaire et balistique au mépris de ses obligations internationales.

19. Les six essais nucléaires réalisés depuis 2006 et le nombre sans précédent, depuis 2022, de tirs de missiles balistiques, y compris de missiles à portée intercontinentale et de lanceurs spatiaux, constituent des violations manifestes des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.
20. La France note la récente publication par l'AIEA du rapport annuel du Directeur général sur l'application des garanties en Corée du Nord, marqué par la poursuite de l'exploitation des installations nucléaires du complexe de Yongbyon et le maintien d'activités sur le site d'essais nucléaires de Punggye-Ri.
21. Ces développements s'accompagnent d'une rhétorique nucléaire de plus en plus agressive et déstabilisante : la France condamne les déclarations de la Corée du Nord, dans lesquelles elle affirme développer des armes nucléaires tactiques et vouloir accroître ses forces armées nucléaires à un rythme « exponentiel ». La France n'acceptera pas que la Corée du Nord devienne un Etat nucléaire et nous ne pouvons accepter la banalisation d'une telle menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.
22. Dans ce contexte, la France réitère sa préoccupation concernant les activités nucléaires nord-coréennes. La France exhorte la RPDC à s'abstenir de tout nouvel essai nucléaire, à abandonner immédiatement toutes les armes nucléaires et tous les programmes balistiques et nucléaires existants de façon complète, vérifiable et irréversible conformément à ses obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi qu'à revenir à ses engagements au titre du TNP.

Syrie

23. Concernant l'application des garanties en Syrie, la France regrette vivement l'absence de progrès dans la clarification des questions non résolues relatives au site de Deir ez-Zor. Douze ans se sont écoulés depuis la conclusion par l'Agence de la probabilité que le bâtiment détruit sur le site de Deir ez-Zor en 2007 ait été un réacteur nucléaire, qui aurait dû être déclaré par la Syrie.
24. Nous appelons fermement la Syrie à se conformer à la résolution de juin 2011 du Conseil des Gouverneurs, qui l'appelle notamment à se mettre en conformité avec ses obligations et à fournir les informations et la coopération nécessaires avec l'Agence pour lui permettre de clarifier les questions en suspens.

25. La France remercie vivement le Directeur général de ses récents efforts, en dépit de l'absence de coopération de la Syrie, pour mettre en œuvre intégralement l'accord de garanties de l'Agence avec la Syrie et pour rendre compte de toute évolution importante. La France tient à rappeler que la clarification des questions en suspens, quel que soit le pays, demeure d'une importance cruciale pour la préservation de l'intégrité du régime international de non-prolifération.

Apport indispensable du nucléaire à la transition énergétique durable

Monsieur le Président,

26. Les multiples indicateurs du réchauffement climatique et ses conséquences dramatiques, mais également les tensions dans le secteur de l'énergie précédemment évoquées, ont, cette année encore, confirmé le virage indispensable que les Etats doivent engager vers une transition énergétique durable et décarbonée, tout en assurant la sécurité de leurs approvisionnements énergétiques.

27. La France poursuit dans ce contexte sa politique énergétique et climatique avec l'objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en l'inscrivant dans une démarche vers l'indépendance et la souveraineté énergétiques. La stratégie énergétique française adoptée en 2019 sera mise à jour en conséquence, avec, notamment, la présentation d'un projet de loi de programmation prévue à l'automne 2023.

28. La France considère l'énergie nucléaire comme une technologie clé pour l'atteinte ses objectifs énergétiques et climatiques. En effet, cette technologie est non seulement l'une des sources d'énergie les plus décarbonées tout au long de son cycle de vie, mais elle constitue également un moyen de production stable et pilotable, permettant une gestion fiable du réseau et une sécurité d'approvisionnement élevée.

29. La France entreprend de relancer sa filière nucléaire. Le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé en février 2022 son souhait d'engager un nouveau programme de construction de réacteurs nucléaires de type EPR2, et une loi visant à accélérer les procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites existants a été promulguée en juin dernier.

30. Le Président de la République a également indiqué souhaiter que les réacteurs nucléaires du parc français actuel poursuivent leur fonctionnement tant que les plus hautes exigences de

sûreté applicables sont respectées, afin de faire face aux besoins d'électricité des prochaines décennies. L'autorité de sûreté nucléaire française a récemment pris une décision visant à encadrer la poursuite de fonctionnement d'un premier réacteur du parc nucléaire français au-delà de 40 années.

31. L'innovation constitue un facteur clé pour pérenniser la filière nucléaire industrielle. La France l'accompagne fortement, avec un financement public d'1 milliard d'euros destiné aux réacteurs innovants, notamment les SMR dont le projet français Nuward, pour lequel la construction d'une tête de série est prévue à l'horizon 2030.
32. La France souhaite saluer l'organisation par l'AIEA de la Conférence ministérielle internationale « L'énergie nucléaire pour le XXIème siècle », qui s'est tenue en octobre 2022 à Washington, et la préparation de la 2ème Conférence Internationale sur les changements climatiques et le rôle de l'électronucléaire, qui se tiendra à Vienne en octobre prochain.
33. Ma délégation salue également la présence de l'Agence à la COP27 en Egypte et soutient sa participation à la prochaine COP28 organisée aux Emirats-Arabis-Unis. Nous saluons l'engagement personnel du Directeur général pour sensibiliser aux défis du réchauffement climatique les différents acteurs des politiques énergétiques au niveau mondial et souligner le rôle que peut jouer l'énergie nucléaire pour y répondre.

Sûreté, sécurité nucléaires

34. La France soutient l'Agence dans sa démarche de promotion de la sûreté et de la sécurité nucléaires, en particulier concernant l'universalisation des instruments juridiques internationaux. La France considère que le renforcement des infrastructures législatives, gouvernementales et réglementaires en matière de sûreté et de sécurité nucléaires favorisent le plein exercice de leurs responsabilités respectives par les exploitants et les Etats et contribuent à faciliter le déploiement responsable et durable des technologies nucléaires.
35. Dans ce contexte, la France encourage l'Agence à poursuivre ses activités relatives à la sûreté des réacteurs innovants, notamment en évaluant l'applicabilité des normes de sûreté de l'AIEA à ces technologies. Elle soutient en particulier l'initiative NHSI qui stimule le dialogue et la coopération entre les industriels et les autorités de contrôle.
36. En conclusion, ma délégation encourage vivement l'Agence à poursuivre ses travaux pour le développement d'une énergie nucléaire répondant aux meilleurs standards de sûreté et de

sécurité, et à promouvoir ses atouts dans les forums internationaux de haut niveau sur le climat et l'énergie. A ce titre la France soutient et contribuera à la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire (ICONS) qui se tiendra en mai 2024 à Vienne.

37. La France continuera de soutenir de telles initiatives et se tient également prête à faire bénéficier de son expertise les Etats qui font le choix de l'énergie nucléaire.

Monsieur le Président, je vous remercie.